

La vitesse excessive

Elle se mesure par rapport à la vitesse limite autorisée : si la vitesse est limitée à 50 km/h et que je roule à 70 km/h, ma vitesse est excessive.

En ville notamment, où un grand nombre d'usagers cohabitent, rouler à 60 km/h plutôt qu'à 50 km/h n'est pas sans conséquences. Un piéton a 95 % de chance de survie lors d'un choc à 30 km/h, 53 % à 50 km/h et seulement 20 % à 60 km/h (association Prévention Routière).

Rouler moins vite avec un véhicule à moteur permet aussi de consommer moins de carburant : une économie financière et un acte éco-citoyen...

Autant un piéton, voire un cycliste, peut gagner significativement du temps en pressant le pas, autant cela devient illusoire pour un automobiliste au-delà de 80 km/h sur nos routes.

La vitesse inappropriée

On parle de vitesse inappropriée si les conditions de circulation augmentent le risque lié à la vitesse. Si la route est mouillée, s'il y a du verglas, s'il y a du brouillard, s'il y a beaucoup de circulation, si d'autres usagers sont présents dans la rue (piétons, cyclistes, cyclo, ...) il faut adapter ma vitesse.

A 30 km/h, il faut 13m pour s'arrêter alors qu'à 50 km/h l'automobiliste aura parcouru 14m avant même d'avoir commencé à freiner, soit 26m au total. On parcourt 78 m à 100 km/h, soit 3 fois plus. La probabilité d'être tué d'un piéton lors d'une collision avec une voiture de tourisme croît très rapidement avec la vitesse, notamment au dessus de 50 km/h.

La vitesse au volant intervient dans un accident mortel sur cinq. En cause : une vitesse excessive face aux limitations imposées par le Code de la route ou non adaptée à l'environnement sur la route,

Par ailleurs, ce n'est pas en invectivant le véhicule qui est devant soi et qui roule à la vitesse légale qu'on arrivera plus vite à destination ; on augmente simplement le risque d'accident en s'énervant au lieu de se concentrer sur son environnement routier.

26/11/2025 12:18 1/2

Finalement, pour le bien de toutes les personnes qui se trouvent sur les voies routières, roulez à une vitesse adaptée aux conditions et à l'environnement de circulation.

26/11/2025 12:18